

## L'ambiguïté règne déjà



[Annie Morin](#)

Le Soleil

(Québec) Germain Babin, directeur des ventes des serres Jardins-Nature, qui produisent des tomates bios en pleine terre en Gaspésie, goûte déjà aux effets pervers de la nouvelle réglementation biologique canadienne.

À quelques reprises depuis le début de l'été, il a vu des tomates de serres hydroponiques dites biologiques dans des supermarchés québécois. Or, les normes québécoises, tout comme les européennes dont elles s'inspirent, interdisent toute culture biologique hors terre. Les Américains, eux, la tolèrent. Et théoriquement, le Canada l'a exclu de son accord de libre-échange.

Mais un producteur ontarien, qui a obtenu sa certification aux États-Unis pour mieux revenir au Canada, profite de l'ambiguïté. Les plaintes déposées par M. Babin, à Québec comme à Ottawa, ne l'ont pas découragé. «Ça prouve que s'il y a des fraudes, le système n'est pas capable de les traiter. Avant qu'on mette le grappin sur les coupables, ils vont avoir le temps de faire bien des ventes et bien des dommages», déplore le représentant de Jardins-Nature, qui a vu ses fruits rouges évincés de plusieurs supermarchés en Ontario depuis que ce concurrent est actif.

Pour conserver ses contrats au Québec, il a même dû couper les prix de ses tomates en grappes de moitié. Il cherche maintenant des moyens de réduire ses coûts de production pour concurrencer la culture hydroponique, plus prolifique. «Si on veut s'en tirer, c'est un défi qu'on doit relever.»